



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°059_2024

DATE DE LA CONVOCATION :
06/12/2024
DATE D’AFFICHAGE :
06/12/2024

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absent : 2
Ayant donné procuration : 2

OBJET : Demande de subvention à la Région Provence Alpe Cote d’Azur – Dispositif d’aide à l’investissement pour lutter contre les dépôts sauvages

Il est expliqué qu’au vu de nombreux secteurs de la commune victime de dépôts de déchets sauvages, il convient de demander une subvention auprès du Conseil Régional PACA au titre d’investissement

Visas :

Vu les articles L.1111-9, L.1111-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.5215-26 et L.5217-7 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° en date du donnant délégation à Madame La Maire, en application de l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant ce qui suit :

Il est sollicité auprès du Conseil Régional PACA, l’octroi d’une subvention d’un montant de 16 000 euros, au titre d’investissement contribuant à la lutte contre les dépôts sauvage, et qui s’inscrivent dans une stratégie globale : limitation d’accès, caméras, aménagements, outils de communication.

Le plan de financement du projet est constitué de la manière suivante :

- Montant du projet HT (100%) 20 000 Euros
- Conseil Régional (80 %) 16 000 Euros
- Mairie – autofinancement (20%) 4 000 Euros



Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- ▶ Adopte l'opération contre les dépôts de déchets sauvage
- ▶ Sollicite une subvention d'aide financière auprès de la Région pour la réalisation de cette opération
- ▶ Autorise Madame La Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention

Fait à La Bastidonne,
Le 17 DECEMBRE 2024.

Madame La Maire,
Emma LEON.

Le Secrétaire de séance,
Hugues SERVIERE.

Certifié exécutoire
Publié le

